

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE
15 JANVIER 2018**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 15 janvier 2018 à 19h30, sont présents, madame la conseillère, Nathalie Jacob et messieurs les conseillers, Daniel Bédard, Michel Larivière, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

Monsieur le maire, motive l'absence de madame Linda MacCulloch qui est à l'extérieur pour des vacances.

2018-01-02

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé ;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 370 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-03

Adoption des procès-verbaux de l'assemblée du 4 décembre 2017, des deux séances extraordinaires du 21 décembre 2017 et du 11 janvier 2018

Il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE les procès-verbaux de l'assemblée du 4 décembre 2017 et des deux séances extraordinaires du 21 décembre 2017 soient adoptés tels que rédigés, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique le 22 décembre 2017 et la séance du 11 janvier ayant été transmise le 12 janvier 2018 et déposés dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

(CORRESPONDANCE)

CORRESPONDANCE

- De monsieur Martin Beaumont, président et directeur général du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, félicitant monsieur Guy Veillette, Maire, pour sa réélection. De plus, il nous informe qu'un guide pour répondre aux principales questions soulevées par les citoyens dans le domaine de la santé et des services sociaux a été déposé en version électronique sur le site internet du CIUSSS MCQ.
- De madame Caroline Lemieux, agente de développement pour la Société canadienne du cancer, nous invitant à la conférence de presse du Relais pour la vie de la MRC des Chenaux qui se tiendra au bureau municipal de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le 22 janvier prochain à 11 heures.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Entente de principe entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Énergir, le nouveau Gaz Métro

Suite à l'entente de principe signé en décembre 2013 entre l'UMQ et « Énergir, le nouveau Gaz Métro », où il a été accepté de verser une somme forfaitaire équivalente à 2 % de la valeur des travaux annuellement, et que pour l'année 2017 la valeur des travaux a été comptabilisée à 8 694\$ sur le territoire de Saint-Narcisse, c'est donc un montant de 174\$ qui nous est versé.

Prévisions budgétaires pour l'année 2018 concernant la facturation des services de la Sûreté du Québec

Monsieur Fabrice Gagnon, directeur de l'organisation et des pratiques policières de la Sécurité publique du Québec, nous informe que notre montant estimé pour l'année 2018, concernant le service de la Sûreté du Québec est de 127 563\$ et qu'une aide financière au montant de 5 357\$, provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) nous est accordée, afin de couvrir une partie de la hausse de la facture des services.

MRC des Chenaux, adoption du règlement numéro 2017-106, prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2018 et de leur paiement par les municipalités

Monsieur Patrick, directeur général de la MRC des Chenaux nous a transmis une copie du règlement numéro 2017-106, prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2018 et de leur paiement par les municipalités.

Le règlement porte :

Sur les dépenses de catégorie 1 ;

- rémunération de base des membres du conseil,
- dépense en lien à la participation au congrès de la FQM,
- contribution à la journée de la famille des Chenaux,
- évaluation foncière,
- contribution à l'URLS de la Mauricie,
- coûts d'utilisation et d'entretien de la fibre optique,
- contribution au Parc de la rivière Batiscan,
- quote-part payable à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

(SUR LES DÉPENSES)

Sur les dépenses de catégorie 2;

- entente pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement.

Sur les dépenses de catégorie 3;

- comité de sécurité publique

Sur l'application des règlements sur les cours d'eau;

Sur la cueillette et transport des ordures ménagères;

Sur l'enfouissement des déchets;

Sur la date des paiements et des pénalités applicables.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 4 décembre dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Monsieur Jean-Pierre Piché demande au conseil que fait la firme GéniCité. Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, explique à l'assemblée que la firme a été mandatée pour réaliser des travaux d'ingénierie concernant la reconstruction de deux ponceaux dans le rang Saint-Félix.

2018-01-04

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de janvier 2018 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-05

Analyse de laboratoire de l'eau potable, des eaux usées et des neiges usées pour l'année 2018, mandat à la firme ENVIRONEX

ATTENDU que la municipalité est dans l'obligation de faire analyser sous différents paramètres l'eau potable distribuée par son réseau de distribution, de faire analyser les eaux usées rejetées par son réseau d'assainissement, ainsi que l'analyse des neiges usées;

(ATTENDU)

ATTENDU que la municipalité doit mandater un laboratoire accrédité pour l'analyse des différents paramètres afin de transmettre les résultats au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et au ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU que nous avons reçu une offre de service du laboratoire Environex et que les prix soumis pour les fournitures et les services servant aux analyses de base de l'eau potable sont au montant de 1 661,00\$, taxes en sus, les prix de base servant aux analyses des eaux usées et des neiges usées sont au montant de 1 393\$, taxes en sus;

ATTENDU que le laboratoire Environex est un laboratoire accrédité et qui répond aux attentes de la municipalité depuis quelques années;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse homologue l'offre de service soumise le 5 janvier 2018 et mandate le laboratoire Environex pour la prochaine année.

QUE l'offre de service soumise soit annexée à la présente résolution à la page 374 du présent procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-06

Homologation de l'offre de services de la firme PG Solutions pour l'achat d'une banque d'heure prépayé

ATTENDU que madame Tania Imhof est nouvellement en poste à titre de secrétaire-trésorière adjointe;

ATTENDU que madame Imhof et monsieur Stéphane Bourassa, directeur général ont déjà suivi et suivront d'autres formations données par la firme PG Solutions;

ATTENDU que la firme PG Solutions est le fournisseur du logiciel comptable pour notre municipalité;

ATTENDU que la firme PG Solutions nous offre la possibilité d'adhérer à une banque de services pour un montant de 3 000\$, taxes en sus, avec un escompte de 15%, et que les formations déjà suivies et qui n'ont pas été payées seront déduites du montant forfaitaire de 3 000\$;

ATTENDU que si cette banque de services n'est pas entièrement utilisée à la fin de la période financière, le montant restant pourra être déduit de notre facture annuelle pour l'utilisation du logiciel de PG Solutions;

ATTENDU qu'il est avantageux d'adhérer à cette banque d'heure au montant de 3 000\$, afin de recevoir l'escompte de 15%;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

(QUE)

QUE le conseil homologue l'achat d'une banque d'heure au montant de 2 550\$, taxes en sus, escompte de 15% inclus, pour des formations du logiciel PG Solutions.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-07

Programme Fonds d'appui au Rayonnement des Régions (FARR)

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse a pris connaissance des modalités d'application du programme FARR;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse désire joindre le regroupement de projets proposé par Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, afin que ceux-ci présentent une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), par un regroupement de projets de plusieurs municipalités;

ATTENDU que la municipalité prévoit réaliser des travaux à la bibliothèque municipale, travaux subventionnée à 50% par le programme FARR;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse autorise Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie la présentation d'une demande d'aide financière au MAMOT et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme FARR.

QUE le conseil mandate son directeur général de signer pour et au nom de la municipalité tous les documents en liens avec cette demande d'aide financière dans le cadre du Programme FARR.

Adopté à l'unanimité.

2018-01-08

Adoption d'un règlement d'emprunt pour financer les travaux de reconstruction d'un tronçon du rang Sainte-Marguerite et du rang 2 Nord

ATTENDU que le Conseil municipal de Saint-Narcisse a l'intention d'effectuer des travaux d'asphaltage sur un tronçon du rang Sainte-Marguerite et le rang 2 Nord;

ATTENDU que les estimés préliminaires ont été préparés par monsieur Stéphane Bourassa, notre directeur général;

ATTENDU que le coût des travaux est évalué à 875 285\$, incluant les taxes, honoraires et les frais contingents ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt à long terme pour payer le coût des travaux projetés ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance extraordinaire du Conseil tenue le 11 janvier 2018;

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyée par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le règlement portant le numéro 2018-01-535 décrétant des travaux de reconstruction d'un tronçon du rang Sainte-Marguerite et du rang 2 Nord, dont une partie des travaux sont payable à 50% par la subvention du Programme Réhabilitation du réseau local 2017-2018, Volet-Accélération des investissements et un emprunt à long terme n'excédant pas 875 285\$, ainsi qu'une taxe imposée sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, selon la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur, et cela, sur une période de 15 ans pour en défrayer les coûts soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-09

Signature du contrat de location à l'école Notre-Dame-de-la-Confiance entre la municipalité et Le Club agro-environnemental LAVI-EAU-CHAMP

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse possède plusieurs locaux à louer à l'ancienne école Notre-Dame-de-la-Confiance;

ATTENDU que Le Club agro-environnemental LAVI-EAU-CHAMP a besoin de locaux et souhaite renouveler son contrat;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse et Le Club agro-environnemental LAVI-EAU-CHAMP doivent apposer leurs signatures au contrat de location afin d'approuver toutes les conditions et clauses dudit contrat ;

ATTENDU que les coûts pour la location de deux locaux et d'un bureau dont la superficie totale est de 1 382 pieds carrés ont été fixés à 1 057,25\$, taxes en sus, par mois pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le Conseil mandate monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, pour signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse, ledit contrat de location.

QUE le contrat de location soit annexé à la page 376 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-10

Signature du contrat de location à l'ancienne école Notre-Dame-de-la-Confiance entre la municipalité et David Gélinas mandataire de l'ÉTAB

ATTENDU la municipalité de Saint-Narcisse a plusieurs locaux à louer à l'école Notre-Dame-de-la-Confiance;

ATTENDU que monsieur David Gélinas est propriétaire de l'entreprise Victor & compagnie et mandataire de l'ÉTAB;

ATTENDU que l'ÉTAB offre des espaces partagés pour travailleurs autonomes et les petites entreprises œuvrant dans différents domaines; **(ATTENDU)**

ATTENDU que les locaux utilisés par l'ÉTAB ont une superficie totale de 2 368 pieds carrés, ce qui inclus : une salle à manger et de conférence d'une superficie de 592 pieds carrés, un local d'espaces locatifs d'une superficie de 1 184 pieds carrés et un local loué par le conseil d'administration de l'ÉTAB d'une superficie de 592 pieds carrés;

ATTENDU que le coût pour la location de 2 368 pieds carrés de surface de plancher est de 1 005,76\$/mois, taxes en sus, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 incluant les frais d'utilisation de la fibre optique de 50\$/mois et que le conseil est d'avis que le coût de location sera à taux progressif, afin d'appuyer concrètement le développement de cet organisme sans but lucratif ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse et monsieur David Gélinas doivent apposer leurs signatures au contrat de location afin d'approuver toutes les conditions et clauses dudit contrat ;

ATTENDU que les membres du conseil doivent nommer une conseillère ou un conseiller pour faire partie du conseil d'administration de l'ÉTAB ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le Conseil mandate monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, pour signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse, ledit contrat de location.

QUE le Conseil reconduit madame Nathalie Jacob, conseillère au siège numéro 2 à faire partie du conseil d'administration de l'ÉTAB et monsieur Gilles Gauthier, conseiller au siège numéro 6 à titre de substitut à madame Jacob.

QUE le Conseil reconduit monsieur Guy Veillette, maire, à titre d'observateur au sein dudit conseil d'administration.

QUE le contrat de location soit annexé à la page 376 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-11

Signature du contrat de location à l'école Notre-Dame-de-la-Confiance entre la municipalité et NTG Informatique inc.

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse possède plusieurs locaux à louer à l'ancienne école Notre-Dame-de-la-Confiance;

ATTENDU que la firme NTG Informatique inc. a besoin de locaux et souhaite renouveler son contrat;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse et la firme NTG Informatique inc. doivent apposer leurs signatures au contrat de location afin d'approuver toutes les conditions et clauses dudit contrat ;

ATTENDU que les coûts pour la location d'un bureau dont la superficie est de 200 pieds carrés ont été fixés à 153,00\$, taxes en sus, par mois pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018;

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le Conseil mandate monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, pour signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse, ledit contrat de location.

QUE le contrat de location soit annexé à la page 378 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-12

Présentation d'un projet dans le cadre du programme de Fonds de Développement des Territoires (utilisant l'enveloppe dédiée aux municipalités locales)

ATTENDU le dépôt d'un projet visant à améliorer le signal cellulaire, certains locaux (notamment afin de convertir des locaux en salle de conférence), aménagement extérieur, aménagement de salle de bain et rendre conformes certains locaux au code du bâtiment, à l'ancienne école Notre-Dame-de-la-Confiance, projet présenté dans le cadre du programme du Fond de Développement des Territoires de la MRC des Chenaux 2018;

ATTENDU que les améliorations proposées au premier attendu serviront à plusieurs organismes de notre municipalité dont : le Conseil municipal, la Société d'histoire, l'Aféas, la Fadoq, la SSJB, le Club d'horticulture et le Centre des loisirs pour différents événements;

ATTENDU que pour l'année 2018, un montant approximatif de 13 652\$ est disponible dans l'enveloppe dédiée aux municipalités locales afin de réaliser ces projets dans le cadre du programme de Fonds de Développement des Territoires;

À CES CAUSES il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le conseil accepte le dépôt de son projet «Amélioration des services et des espaces à l'ancienne école Notre-Dame-de-la-Confiance» dans le cadre du programme de Fonds de Développement des Territoires en utilisant l'enveloppe dédiée aux municipalités locales, lequel projet sera signé et déposé par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général;

QUE le conseil s'engage à investir un montant minimum de 6 000\$ comme mise de fonds, en plus des sommes nécessaires à la réalisation de ce projet évalué à 20 000\$;

QUE monsieur Stéphane Bourassa, directeur général de la municipalité soit désigné comme responsable du projet et signataire de la demande de versement et du protocole d'entente qui s'y rattache ;

QUE la municipalité s'engage à fournir, au début et à la fin du projet, les informations nécessaires à la reddition de compte acheminée au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

Adoptée à l'unanimité.

(FIXATION)

2018-01-13

Fixation de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2017-11-532 qui a pour objet d'autoriser le remplacement d'un usage dérogatoire protégé par un droit acquis par un autre usage similaire

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit procéder à une consultation publique sur les divers éléments d'un projet de règlement d'urbanisme;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet des règlements numéro 2017-11-532 le jeudi 1^{er} mars 2018 à compter de 19h00 au bureau municipal, 353, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-14

Demande d'aide financière pour la réalisation d'une étude d'opportunités de regroupement des services de sécurité incendie dans la MRC des Chenaux

ATTENDU que la MRC des Chenaux a lancé un appel de services pour l'élaboration d'une étude d'opportunité de regroupement des services de sécurité incendie des municipalités faisant partie du territoire de la MRC des Chenaux;

ATTENDU que les élus de la municipalité de Saint-Narcisse appuient ce projet de la MRC;

ATTENDU qu'une telle étude est admissible au programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activité en milieu municipal;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu

QUE le conseil municipal de Saint-Narcisse demande à la MRC des Chenaux de présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), pour la réalisation d'une étude d'opportunités de regroupement des services de sécurité incendie dans la MRC des Chenaux.

Adoptée à l'unanimité.

2018-01-15

Dépôt de l'état des revenus et dépenses de notre bibliothèque

ATTENDU le dépôt de l'état des revenus et dépenses préparé par madame Louise Lafontaine pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018;

ATTENDU que ces résultats montrent des revenus de 452,27\$, des dépenses pour 906,16\$ et un déficit de 53,89\$ à la petite caisse à la fin de la période ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

(QUE)

QUE le Conseil homologue l'état des revenus et dépenses de la bibliothèque municipale pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 et autorise madame Tania Imhof, secrétaire trésorière adjointe à émettre un chèque au montant de 453,89\$ pour renflouer la petite caisse à 400,00\$.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion **Adoption d'un règlement pour remplacer le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux présentement en vigueur, avis de motion**

Monsieur Daniel Bédard, conseiller au siège numéro 1, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Narcisse pour remplacer le règlement présentement en vigueur.

Le projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Présentation **Présentation du projet de règlement pour remplacer le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux présentement en vigueur**

Monsieur Daniel Bédard, conseiller au siège numéro 1, présente le projet de règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux qui remplacera le règlement présentement en vigueur.

Ce projet de règlement en vertu des dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, est que, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Ce règlement présente les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce projet de règlement de code d'éthique et de déontologie, lesquelles sont : l'intégrité des membres, l'honneur rattaché aux fonctions, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres membres du conseil, des employés et des citoyens de la municipalité et la recherche de l'équité.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Jean Lamothe demande au Conseil si l'eau du réseau d'aqueduc de Saint-Narcisse est potable. Monsieur Guy Veillette, maire, informe l'assemblée que des échantillons de l'eau sont pris chaque semaine et que ceux-ci sont analysés et validés par un laboratoire accrédité afin de nous assurer de sa conformité.

2018-01-16 **Clôture de l'assemblée**

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard

Et résolu:

La clôture de l'assemblée à 20 h 32.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général